

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	9
- votants	9
- absents	5

Date de convocation :

08 janvier 2020

Date d'affichage :

08 janvier 2020

VOTE

- POUR	9
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 15/01/2020

Reçu en préfecture le 15/01/2020

Affiché le

ID : 005-210501458-20200113-004_2020-DE

Berger
Levraut

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du lundi 13 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 13 janvier à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josiane ARNOUX, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Monique JANIK – Francis BROUX - Marie-Blanche RISPAUD – Annie MARTIN – Michel PRETI – Daniel AUBERT - Bernard REYNIER

Absents : Anne-Marie MARLETTA – Catherine TISSOT – Delphine DEGRIL - Philippe ANDRE – Danièle LION

Marie-Blanche RISPAUD est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°004/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL « L'ÉCHO DES MOTS »

Le Maire expose :

Le Festival de l'Echo des mots rencontre un vif succès depuis 14 ans. Ce projet, porté par la commune, est devenu un évènement majeur pour la commune, le territoire du Champsaur Valgaudemar et le Département des Hautes Alpes. Il fédère de nombreux partenaires et soutiens autour de son développement.

Il fêtera en 2020 son 15^{ème} anniversaire.

Le Département des Hautes Alpes, peut être sollicité pour subventionner la 15^{ème} édition du festival.

La dépense prévisionnelle du festival pour l'année 2020 se monte à 154 400 €.

Le Conseil Municipal délibère et DECIDE :

- de solliciter le Département des Hautes Alpes pour un montant de 9 500,00€

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

**LE MAIRE,
J. ARNOUX**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

15 JAN. 2020

